

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 653

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer l'alinéa 137.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre du plan eau Mayotte, pour résoudre la crise de l'eau, il est prévu un certain nombre d'investissements.

Ces nouveaux investissements concernent la 6ème et 7ème campagne de forages qui fourniront plus de 12.000 m³ par jour, la construction de l'usine de dessalement d'Ironi Bé qui produira 10.000 m³ par jour, la construction de nouveaux réseaux, et la réparation des fuites. Une troisième retenue collinaire est également prévue qui renforcera les infrastructures de stockage.

L'ensemble de ces infrastructures combinée à une amélioration des rendements de réseau permettra à terme de fournir plus de 60.000m³/j alors que les besoins sont estimés à 45000 mètres cubes par jour, ce qui couvrira les besoins des populations.

Parallèlement à ces investissements indispensables, dans le cadre de l'ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, les collectivités devront engager une identification des personnes en mal d'eau et prévoir des points d'accès complémentaires pour couvrir l'ensemble du territoire.

Le plan de rénovation et de redimensionnement des infrastructures de distribution d'eau potable correspond au Plan Eau Mayotte.